

Votants : 93

Convocation du Conseil de Communauté :
le 29 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 6 avril 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 5 avril 2012

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "POITOU-CHARENTES AUTO-PARTAGE"

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Lionel COUTINOT, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Daniel DULLIN, Catherine FAVIER-AUGEREAU, Jean-Claude FAVRELIERE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Bruno JUGE, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Danièle NICORA, Rose-Marie NIETO, Jean-Claude OLIVIER, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Josiane METAYER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Christian BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU à Nicole DAVID, Blanche BAMANA à Amaury BREUILLE, Pilar BAUDIN à Nicole GRAVAT, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Franck MICHEL, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Patrick DELAUNAY à Annie COUTUREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Emmanuel GROLLEAU à Virginie LEONARD, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Serge MORIN à Anita JAGOUEX, Christophe POIRIER à Hüseyin YILDIZ, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Denis THOMMEROT à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Jean-Louis SIMON

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Dominique VALLEE par Jean-Claude FAVRELIERE, Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Jean-Claude OLIVIER, Sylvie DEBOEUF par Lionel COUTINOT, Jean-Michel TEXIER par Bruno JUGE, Christian GRELLIER par Catherine FAVIER-AUGEREAU

Titulaires absents :

Geneviève GAILLARD, Pascal DUFORESTEL, Gilbert BARANGER, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Emmanuel GROLLEAU, Guillaume JUIN, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Alain MEMIN, Serge MORIN, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU, Denis THOMMEROT, Gérard ZABATTA

Titulaires absents excusés :

Eliane LE MAITRE

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Anne LABBE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 AVRIL 2012

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "POITOU- CHARENTES AUTO-PARTAGE"

Monsieur **Stéphane PIERRON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil Régional du 23 mars 2012, relative à la mise en place de l'auto-partage régional par une Société Publique Locale.

Vu les statuts de la Société Publique Locale « Poitou-Charentes auto-partage » présentés en annexe.

Afin de limiter l'usage individuel de la voiture sur son territoire, de compléter sa politique en faveur des modes de déplacement alternatifs et de limiter les émissions de gaz à effet de serre dus aux déplacements, la CAN a proposé dans son plan d'action du Plan de Déplacements Urbains adopté en avril 2010, la mise en œuvre d'un système d'auto-partage.

Parallèlement, conformément à sa politique d' « excellence environnementale », la Région a fait le choix de s'engager dans un projet de déploiement de véhicules électriques en auto-partage, se situant ainsi parmi les collectivités en pointe dans le domaine de l'électromobilité (La Rochelle, Nice...), en cohérence avec les orientations du Schéma Régional de Développement Economique, Ecologique, Social et Solidaire (SRDEESS 2011-2015).

L'article 54 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») retient la définition suivante pour cette forme de mobilité durable: « L'activité d'auto-partage est définie par la mise en commun au profit d'utilisateurs abonnés d'une flotte de véhicules de transports terrestres à moteur. Chaque usager peut accéder à un véhicule pour le trajet de son choix et pour une durée limitée ».

Conformément au Décret N° 2012-280 février 2012 relatif au label « auto-partage » et ses conditions d'attribution et d'utilisation, les véhicules doivent respecter un seuil d'émission de dioxyde de carbone, être conformes à la dernière norme Euro en vigueur, être utilisés dans le cadre d'un contrat d'abonnement et leur mise à disposition s'effectuer à partir de stations situées à proximité d'un moyen de transports collectifs.

Il est à noter que la participation au capital de la SPL fixée à 5000 € pour les collectivités territoriales, n'est pas assortie de conditions de location de véhicules.

En tant qu'actionnaire principal de la SPL, le Conseil Régional peut garantir un niveau d'engagement quant au nombre de véhicules fournis pour les abonnés à hauteur de 16 véhicules, répartis sur 4 sites à déterminer en fonction de critères d'usage professionnel, étant entendu que la SPL fournit également les bornes de recharge et en assure la maintenance.

Considérant l'avantage financier et technique à participer à ce projet développé par le Conseil Régional qui est en pleine adéquation avec la politique de transports et déplacements conduite par la CAN.

Considérant que la CAN sera représentée dans le Conseil d'Administration de la SPL « Auto-partage Poitou-Charentes ».

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver les projets de statuts joints en annexe ;
- Approuver l'adhésion de la CAN à la SPL « Auto-partage Poitou-Charentes » ;
- Approuver le principe de participation financière de la CAN à la SPL « Auto-partage Poitou-Charentes », d'un montant de 5.000 € ;
- Autoriser le versement de 5.000 € auprès de l'Etablissement Bancaire de la SPL « Auto-partage Poitou-Charentes »
- Désigner M. Stéphane PIERRON, Vice-Président Délégué, comme représentant de la CAN pour siéger au Conseil d'Administration de la SPL « Auto-partage Poitou-Charentes » en tant que censeur ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents nécessaires

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Stéphane PIERRON

Vice-Président Délégué